



## Compte rendu du Conseil Départemental d'Action Sociale du 27/09/2022

Une réunion du Conseil Départemental d'Action Sociale (CDAS) s'est déroulée le 27 septembre.

La séance débute par la lecture de la seule déclaration liminaire présentée, à savoir celle de Solidaires Finances (en pièce jointe).

Celle-ci évoque principalement 2 points :

- les suites données à la résolution présentée par Solidaires Finances sur le maintien de l'Action sociale votée lors de la session précédente du 4 avril 2022 ;
- les conséquences de l'absence d'augmentation des traitements des agent(e)s des Finances à hauteur de l'inflation.

En guise de réponse, et désormais comme à l'accoutumée avec ce DDFiP lorsqu'il préside CTL, CHSCT, CDAS ou autre instance paritaire supposément de « dialogue social », aucune réponse digne de ce nom n'est apportée, mais une diversion succincte.

Ainsi il n'y « aurait pas de danger pour l'Action sociale », qui serait d'après lui « sanctuarisée »

Et bien entendu, contrairement aux propos malveillants habituels colportés par quelques représentant(e)s du personnel et « jamais démontrés », pas davantage de menaces sur les services de la DGFIP puisqu'« aucune destruction de l'Administration des Finances Publiques n'est démontrée ».

Donc, la suppression due au soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » des trésoreries de Bram, Cuxac-Cabardès, Leucate, Peyriac-Minervois, Durban-Corbières, les transformations en antennes soi-disant « pérennes » des trésoreries de Quillan et Lézignan-Corbières, du Service de Publicité Foncière (SPF) de Narbonne ou du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Limoux ne seraient que légendes urbaines et autres billevesées destinées à effrayer les agent(e)s !

Pour finir (et sans rire), le DDFiP annonce que la réduction d'effectifs est corrélée à l'augmentation des missions et n'a - et n'aura donc - aucune conséquence sur la santé, le bien être et la qualité de vie au travail des agent(e)s.

CQFDGFIP...

Après ce pénible salmigondis, l'ordre du jour peut être déroulé.

En premier lieu, le bilan des consultations de la psychologue de la délégation sur l'année 2021. Il est à noter en préalable que, compte tenu de la forte demande, un créneau



horaire supplémentaire a été ouvert à partir du mois de novembre, soit de 2 à 3 heures hebdomadaires.

La psychologue confirme la forte augmentation des consultations en 2021 dans un contexte de crise sanitaire touchant tant le milieu professionnel que personnel. En particulier, les phénomènes d'isolement lié au télétravail et le stress ont été majoritairement constatés au cours de cette période par les agente(s) lors des consultations.

Le DDFiP acquiesce en indiquant que, dorénavant, cela n'est plus d'actualité, la crise COVID étant derrière nous et le télétravail parfaitement encadré.

Solidaires Finances fait donc remarquer au DDFiP qu'il ne parle des problèmes rencontrés qu'au passé. Et alors que nous lui rétorquons que, tant par les chiffres provisoires de 2022 que dans l'observation de la réalité du quotidien vécue par les agent(e)s, la situation reste très difficile, il s'offusque de ce que nous ne faisons aucunement la démonstration de nos dires...

Ainsi, le Directeur « a raison », ses « démonstrations » ont force probante, nos propos ne sont que des gesticulations, nous avons certes le droit de ne pas être d'accord, mais nous avons tort...

Car notre DDFiP est, lui, au contact des chef(fe)s de service et a donc une bien meilleure vision des choses que les représentant(e)s du personnel !

Pourtant, en 2022, les consultations chez la psychologue mise à disposition par l'Action sociale du département de l'Aude ont augmenté de 33% par rapport à l'année précédente...

Concernant les difficultés en liaison avec le développement anarchique du télétravail, il suffit de consulter le dernier Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), le registre Santé et Sécurité au Travail (SST), des remontées d'altercation entre agent(e)s, s'informer des fréquentes crispations rencontrées sur certains sites, etc. pour être assuré que beaucoup reste à faire pour éviter l'isolement du télétravailleur(se) ou les tensions dans les services dues au télétravail.

Par ailleurs, que met en avant le bilan de la psychologue ?

56% des consultations concernent le domaine professionnel.

Les difficultés recensées sont les suivantes :

- problèmes relationnels avec des rapports conflictuels avec la hiérarchie ou les autres agent(e)s ;
- des difficultés à concilier vie personnelle et vie professionnelle ;
- l'isolement dû au télétravail ou au manque de soutien de la hiérarchie ;
- le manque de reconnaissance ;
- le surinvestissement au travail ;
- le changement permanent des conditions de travail.

Soit ce que les représentant(e)s de Solidaires Finances Publiques n'ont de cesse de dénoncer dans toutes les instances, à savoir mise en place du soi-disant « Nouveau



Réseau de Proximité » à marche forcée entraînant mutations et/ou trajets allongés, suppressions d'effectifs, travail bâclé ou vide de sens, etc.

La psychologue confirme qu'effectivement, les restructurations ont un impact important sur la situation psychique des agente(s) qui sont en grande « fragilité ».

Au vu de ce bilan, le DDFiP perd quelque peu de sa superbe habituelle et admet qu'une perte de sens au travail peut affecter des agent(e)s...

Toutefois, il ajoute que la Direction agit sur le sujet (comment ?) et que ces actions ne sont pas « inutiles » (sont-elles néanmoins « utiles » si tant est qu'elles existent ?).

Puisse à minima que la lecture de ce bilan fasse sortir le DDFiP du déni permanent des réalités objectives de la souffrance au travail qu'il provoque par sa volonté d'appliquer à la lettre les contre-réformes toxiques prônées par nos gouvernant(e)s.

Le sujet de la réforme de l'Action sociale est alors abordé.

Il s'agit en réalité du démembrement progressif de la totalité de l'Action sociale au ministère des Finances.

Qu'on en juge.

En premier lieu, le délégué départemental devient « délégué de proximité ».

Simple subtilité sémantique ?

Ce serait mal connaître nos dirigeant(e)s...

En effet, à l'heure actuelle, il existe un(e) délégué(e) de l'Action sociale dans chaque département (lorsque bien entendu les postes sont pourvus...)

À l'avenir, un(e) délégué(e) pourra assurer ses fonctions sur un, voire deux départements.

Bien sûr, pour rassurer les agent(e)s (pourquoi donc devraient-ils l'être ?), il s'agira obligatoirement de départements limitrophes.

Sauf que la proposition de modification de l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Action sociale ne prévoit en rien cette limitation du nombre de départements, ni le caractère limitrophe imposé...

Par ailleurs, sans doute pour « responsabiliser les managers », les délégué(e)s pourront désormais être recruté(e)s par contractualisation.

Enfin, le CDAS ne sera plus ni informé, ni consulté en amont de toute décision de recrutement de délégué(e).

Autre « nouveauté », la création d'un échelon supplémentaire (pour recaser les cadres supérieurs surnuméraires privé(e)s d'emploi suite à restructuration, qu'il s'agisse de soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », démétropolisation ou autres fariboles ?), soit « le responsable régional de l'Action sociale ».

À quoi servira donc ce cadre supérieur ?

Il apportera « son soutien aux délégués de l'action sociale », « organisera et supervisera », « sera responsable de la communication », etc.

Pour davantage de précisions, il semble donc nécessaire de consulter la fiche de poste : il ou elle devra donc « manager, communiquer, animer un réseau, une communauté, avoir le



sens de l'organisation, faire preuve de leadership, d'aisance relationnelle et avoir l'esprit d'équipe » !

Bref, ce manager devra avant tout peigner la girafe...

Agent(e)s des Finances Publiques, vous pouvez parfaitement candidater puisque chacun(e) possède a priori les « qualités » éminentes nécessaires à l'impétrant(e).

Sauf que le poste est déjà pourvu par un haut-fonctionnaire en provenance d'un ministère parisien, certainement attiré par la variété du métier qu'il va occuper et les responsabilités qui en découlent.

Ou plus prosaïquement par la rémunération pour cet emploi (fictif ?), bien que, curieusement, son montant ne soit pas spécifié dans la fiche de poste...

Autre évolution, afin d'apaiser quelque peu la légitime colère des agent(e)s concerné(e)s par une mobilité forcée imposée par le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », celles-ci et ceux-ci peuvent bénéficier grâce à un accord DGFIP / Secrétariat Général d'une aide à la première installation, d'aides à la propriété et de prêts immobiliers.

Il est à noter que Solidaires Finances a obtenu que l'effet rétroactif de la mise en place de ces mesures soit avancé au 1er janvier 2021 et non au 1er septembre 2021 comme envisagé initialement.

Toutefois, cette situation n'est pas satisfaisante : nous revendiquons fermement que la prise d'effet soit fixée au 1er janvier 2019, soit dès le début des opérations du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité ».

Enfin, dernier point de ces « contre-réformes », et non des moindres, le devenir de l'EPAF : en effet, il est programmé la vente de tout ou partie du parc de résidences où les agent(e)s du ministère pouvaient séjourner à des prix réduits.

À la place de ces résidences, des conventions seront signées avec des partenaires privés : ou comment engraisser des multinationales avec l'argent de l'Action sociale...

13 sites seront par ailleurs cédés à des repreneurs à des prix qui seront bradés pour complaire à ces spéculateurs.

Mais rassurons-nous, en ce qui concerne cette vente de la quinzaine de résidences du parc EPAF à des conditions opaques, le bénéfice servira en partie à rénover celles conservées.

Pourquoi ces dernières n'ont-elles jamais été entretenues par le ministère, conduisant à un déficit croissant de demande des agent(e)s d'y résider pendant les vacances ?

Quant aux salarié(e)s de l'EPAF, « leur devenir reste une priorité pour le ministère ». C'est ainsi que celui-ci se gargarise que 62 « collaborateurs » (sur 66) ont opté pour une rupture conventionnelle de contrat (ont donc été « virés »...).

Mieux, 7 ont retrouvé un CDI : soit 11,29%

Les 89% restant(e)s n'ont qu'à « traverser la rue » !

**Sur l'ensemble de ces éléments dénoncés par les représentants de Solidaires Finances, aucune réponse de notre DDFiP...**



Nous passons donc directement au sujet suivant qui concerne les visites de la déléguée à l'Action sociale.

Après l'avoir remerciée pour ces actions, nos représentants souhaitent interroger le Président du CDAS, également DDFiP, sur la situation de la délégation dans le département de l'Aude.

En effet, le médecin du travail a été absent fin 2021 pendant plus de 2 mois, placé depuis à mi-temps tout en assurant ses fonctions sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales (soit un temps de travail dans notre département équivalent à 25%!).

La déléguée à l'Action sociale a également été absente 2 mois.

Quant à l'assistante sociale, nous avons appris par la bande son départ au mois d'août à effet au... 1er septembre !

Le DDFiP admet qu'effectivement cette situation n'est pas satisfaisante. Il consent même à indiquer qu'il conviendrait désormais de jouer « l'apaisement ».

Il n'est que temps, le rôle de la Direction dans les dysfonctionnements constatés nous apparaissant certain.

Nous en acceptons donc l'augure : toutefois, au vu des réflexions et emportements du DDFiP lorsqu'il se voit contredit par les représentant(e)s du personnel au CDAS comme dans les autres instances paritaires, nous sommes dubitatifs sur cette volonté...

Les remontées des visites de la déléguée au SIE de Limoux et à l'antenne de Lézignan-Corbières sont alors évoquées : une véritable souffrance au travail a été constatée, notamment en termes de sens au travail, de relations avec les collègues et d'organisation. Pour le DDFiP, la solution est toute trouvée : « faire des réunions » !

Outre que ce point aurait dû faire l'objet d'une planification très en amont des restructurations, il nous semble que cela ne résoudra en rien les difficultés rencontrées. Dans l'immédiat, le CHSCT a prévu de se rendre sur ces 2 sites pour expertise et propositions de solutions véritablement opérationnelles.

Si toutefois la situation ne s'améliorait pas, Solidaires Finances suggère de recourir à un psychologue du travail, dont l'intervention vise à prévenir et solutionner les situations collectives de risques psychosociaux, notamment à l'occasion de transformations d'organisation.

Cette aide a déjà été utilisée dans d'autres départements de la région Languedoc Roussillon et a fait la preuve de son efficacité.

Le DDFiP n'exclut pas le recours à ce psychologue du travail et se déclare prêt à le financer sur le budget départemental.

Il est ensuite évoqué une situation parfaitement ubuesque en l'occurrence l'achat de 7 vélos électriques à mettre à disposition des agent(e)s du département par l'Action sociale. L'initiative est louable et ce projet est retenu en 2019.

Or, en 2022, ces vélos sont achetés mais encore en « dépôt » chez le fournisseur.

Pourquoi ?



Selon le DDFiP, en raison des travaux prévus à la cité administrative qui empêche leur stockage et leur mise en service !

Ils sont donc en l'état inutilisables...

Espérons donc qu'une solution définitive sera trouvée rapidement, les besoins étant évidents et les crédits consommés...

La séance se clôt à 12H00.

Bilan habituel dans ces instances : un Président qui refuse de répondre aux questions, provoque ses contradicteurs et déforme les propos tenus afin de pouvoir mieux dénigrer les représentant(e)s du personnel.

Bref, rien qui ressemble à une véritable instance de « dialogue social » au bénéfice des agent(e)s.